

PROCES-VERBAL

**de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de BOBST GROUP SA tenue le
mercredi 30 mars 2022 à 17h00
auprès de Bobst Group SA
CH-1031 Mex**

M. Alain Guttmann, Président du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre l'Assemblée générale ordinaire.

Au vu des circonstances dues à la pandémie, cette Assemblée se tient de façon restreinte, conformément aux mesures édictées par le Conseil fédéral.

M. Lorenz Gross, secrétaire du Conseil d'administration, tient le procès-verbal de l'Assemblée.

Maître Christian Terrier, notaire, dresse le procès-verbal authentique pour la révision des statuts.

Le représentant indépendant est, conformément à l'article 689c du Code suisse des obligations, Ofisa Berney Associés SA (ch. des Charmettes 7, 1002 Lausanne), représenté par Me Alexandre Pradervand.

Le Président désigne M. Philippe Miauton comme scrutateur.

Le Président constate ensuite :

- que l'Assemblée a été convoquée conformément aux statuts et à l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2021
2. Décharge au Conseil d'administration
3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2021 et distribution d'un dividende
4. Réélections au Conseil d'administration
5. Réélection du Comité de rémunération et de nomination
6. Modifications des statuts
7. Approbation des rémunérations
8. Réélection de l'organe de révision
9. Réélection du représentant indépendant

- La présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires, par publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 4 mars 2022.

- que le rapport de gestion a été mis à disposition au siège de la société à partir du 25 février 2022 et a également été envoyé au domicile des actionnaires qui en ont fait la demande ;

- que l'organe de révision est représenté par Mme Corinne Pointet de la société PricewaterhouseCoopers SA.

Aucun actionnaire n'a fait valoir, dans le délai et selon la forme prescrite par les statuts, le droit de faire inscrire un point à l'ordre du jour.

Toutes les formalités exigées par la loi et les statuts étant accomplies, l'Assemblée se trouve dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le secrétaire communique à l'Assemblée que les actionnaires représentés par le représentant indépendant sont au nombre de 1 394 et représentent 11 943 229 droits de vote, ce qui correspond à 82.55% du total des droits de vote inscrits au registre des actions à et 72.30% du capital-actions.

Les actions de la société sont toutes des actions nominatives avec une valeur nominale CHF 1.–.

Le Président rappelle que l'article vingt (20) des statuts de la société stipule que l'Assemblée prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées et précise que pour chaque point de l'ordre du jour, Maître Pradervand, qui représente la société Ofisa Berney Associés SA comme représentante indépendante, annoncera à voix haute le nombre de "oui", de "non" et d'abstentions découlant des instructions des actionnaires qui se font représenter par le représentant indépendant.

Cette année, l'unique possibilité pour les actionnaires de soumettre leurs votes était de transmettre les instructions de vote par l'intermédiaire du représentant indépendant, ceci conformément à l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus.

1. Approbation du rapport de gestion ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2021

Mme Corinne Pointet intervient pour la société PricewaterhouseCoopers SA et précise que les réviseurs n'ont aucun commentaire à rajouter.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion ainsi que les comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2021. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 876 037	Oui
998	Non
66 194	Abstentions

Cette résolution est adoptée à une large majorité.

2. Décharge au Conseil d'administration

Le Président ouvre la discussion, en rappelant que selon l'article 695 du code des obligations, les personnes qui ont coopéré à la gestion des affaires de la société ne peuvent prendre part aux décisions concernant la décharge.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice 2021. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 832 480	Oui
22 311	Non
75 995	Abstentions

Cette résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président confirme que les personnes chargées de la gestion et les membres du Conseil n'ont pas participé au vote.

3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2021 et distribution d'un dividende

Le Conseil d'administration propose de verser un dividende ordinaire brut de CHF 2.- par action, ainsi qu'un dividende extraordinaire brut de CHF 6.- par action.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide de verser un dividende ordinaire brut de CHF 2.- par action, ainsi qu'un dividende extraordinaire brut de CHF 6.- par action, et de reporter comme solde un montant de CHF 309'603'068.05»

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 496 331	Oui
385 039	Non
61 859	Abstentions

Cette résolution est approuvée à une large majorité.

4. Réélections au Conseil d'administration

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Alain Guttman comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 665 434	Oui
38 452	Non
239 343	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet ensuite à l'Assemblée la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Thierry de Kalbermatten comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 495 871	Oui
370 050	Non
77 308	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Gian-Luca Bona comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

10 776 537	Oui
1 108 345	Non
58 347	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Jürgen Brandt comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 846 452	Oui
17 554	Non
79 223	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Philip Mosimann comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 864 543	Oui
20 525	Non
58 161	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Alain Guttman comme Président du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 844 135	Oui
40 393	Non
58 701	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

5. Réélection du Comité de rémunération et de nomination

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Gian-Luca Bona comme membre du Comité de rémunération et de nomination de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

9 756 965	Oui
2 129 099	Non
57 165	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Thierry de Kalbermatten comme membre du comité de rémunération et de nomination de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 275 033	Oui
590 513	Non
77 683	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

6. Modifications des statuts

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide de modifier les statuts selon la convocation parue dans la Feuille officielle suisse du commerce du 4 mars 2022. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 203 759	Oui
654 322	Non
85 148	Abstentions

7. Approbation des rémunérations

Approbation de la rémunération pour le Conseil d'administration

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération pour le Conseil d'administration pour la période allant de la fin de cette Assemblée jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2023, à savoir un montant global maximal de CHF 1 600 000. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 289 516	Oui
580 166	Non
73 547	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Approbation de la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2023 :

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2023, à savoir un montant global maximal de CHF 7 000 000. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 033 647	Oui
838 017	Non

71 565 Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

8. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de désigner comme organe de révision la société PricewaterhouseCoopers SA pour l'année 2022.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale désigne la société PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'année 2022. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 716 045	Oui
163 796	Non
63 388	Abstentions

La résolution est approuvée à une large majorité.

9. Réélection du représentant indépendant

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale désigne la société Ofisa Berney Associés SA à Lausanne comme représentante indépendante jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 888 570	Oui
2 758	Non
51 901	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Au terme des délibérations, le Président remercie les actionnaires de leur soutien et informe que la prochaine Assemblée générale ordinaire aura lieu le 30 mars 2023.

Le Président lève la séance à 17h15.

Le Président :

Le Secrétaire :